

## Article 1 : Organisation & inscriptions

L'OGEC MARIE BANC organise le Trail LO SAN FARCIO le dimanche 7 mars 2027.

Le Trail LO SAN FARCIO est un évènement qui propose plusieurs épreuves de pleine nature empruntant des sentiers et des routes.

Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, mais en un temps de course limité.

- Le Trail Lo San Farcio :

- o Un parcours de 4,5 km, 100 D+- ▪ Départ le dimanche 7 mars 2027 à 11h00

- A partir de 14 ans

- Licence FFA ou attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »)

Pour les mineurs une autorisation des parents est nécessaire.

- o Un parcours de 12 km, 500 D+- ▪ Départ le dimanche 7 mars 2027 à 10h00

- ▪ Temps limite autorisé : 3h00, passage en moins de 2h au Col de Fontaye, sous peine de disqualification

- ▪ **A partir de 18 ans**

- **Licence FFA ou attestation** (papier, électronique ou de type QR

- Code) **indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé** (ou « PPS ») \*

- o Un parcours de 15 km, 600 D+-, ▪ Départ le dimanche à 9H

- ▪ Temps limite autorisé : 4h00, avec point de contrôle au ravitaillement solide

- (Montplot au km8), passage obligatoire en moins de 2h30 sous peine

- de disqualification

- ▪ **A partir de 20 ans**

- ▪ **Licence FFA ou attestation** (papier, électronique ou de type QR Code)

- indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé** (ou « PPS ») \*

- o Un parcours de 29 km, 940 m D+-, ▪ Départ le dimanche à 8h30

- Temps limite autorisé : 6h00, avec point de contrôle au ravitaillement solide

(Montplot au km 8), passage obligatoire en moins de 2h30, puis point de contrôle au Col du marchand (Km17) en moins de 4h00 sous peine de disqualification

- **A partir de 20 ans**
- **Licence FFA ou attestation** (papier, électronique ou de type QR Code)

**indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé**

(ou « PPS ») \*

## Article 2 : Tarifs et early bookings

Nous proposons différents tarifs pour chaque parcours :

- 1) Kids trail 4,5 km : 5 euros, 10 euros sur place
- 2) TRAIL 12 KM : 15 euros, 20 euros à partir du 07/02/2027
- 3) TRAIL 15 KM : 18 euros, 23 euros à partir du 07/02/2027
- 4) TRAIL 30 KM : 30 euros, 35 euros à partir du 07/02/2027

**Inscriptions en ligne sur [traillosanfarcio.com](https://traillosanfarcio.com)**

**Le prix d'inscription comprend le dossard, les ravitaillements, le chronométrage. Pour les courses le chronométrage est assuré par Chronosphères (sauf pour les randonneurs)**

## Article 3 :PPS, licence

Extrait de la réglementation Hors Stade 2024 :

« **Pour les personnes majeures**, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime Courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- **D'une attestation**(papier,électroniqueoudetypeQRCode) **indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé** (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué **au maximum trois mois avant la date** de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

(!) **Les licences étrangères ne sont pas acceptées**, ce inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics.

Les articles 3.1 et 3.2. ci-dessus sont applicables. Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie »

## Article 4 : Les différentes catégories

| CATÉGORIE | AGES           | ANNÉES DE NAISSANCE |
|-----------|----------------|---------------------|
| Poussins  | 10 à 11 ans    | 2014 et 2015        |
| Benjamins | 12 à 13 ans    | 2012 et 2013        |
| Minimes   | 14 à 15 ans    | 2010 et 2011        |
| Cadets    | 16 à 17 ans    | 2008 et 2009        |
| Juniors   | 18 à 19 ans    | 2006 et 2007        |
| Espoirs   | 20-21-22 ans   | 2003 à 2005         |
| Seniors   | 23 à 34 ans    | 1991 à 2002         |
| Masters   | 34 ans et plus | 1990 et avant       |

### Détail des catégories Masters

| CATEGORIE   | AGES        | ANNEE DE NAISSANCE |
|-------------|-------------|--------------------|
| Masters M0  | 35 à 39 ans | 1986 – 1990        |
| Masters M1  | 40 à 44 ans | 1981 - 1985        |
| Masters M2  | 45 à 49 ans | 1976 – 1980        |
| Masters M3  | 50 à 54 ans | 1971 - 1975        |
| Masters M4  | 55 à 59 ans | 1966 – 1970        |
| Masters M5  | 60 à 64 ans | 1961 - 1965        |
| Masters M6  | 65 à 69 ans | 1956 – 1960        |
| Masters M7  | 70 à 74 ans | 1951 - 1955        |
| Masters M8  | 75 à 79 ans | 1946 – 1950        |
| Masters M9  | 80 à 84 ans | 1941 - 1945        |
| Masters M10 | 85 et plus  | 1940 et avant      |

## Article 5 : Matériel

### Obligatoire :

- Pour le Trail 12km : une réserve en eau (0,5l minimum), en-cas, gobelet obligatoire, un coupe-vent, et un bagage adapté (sac à dos, banane, etc.).

- Pour le Trail 15km : une réserve en eau (0,5l minimum), en-cas, gobelet obligatoire, un coupe-vent, et un bagage adapté (sac à dos, banane, etc.).
- Pour les Trails 29km : une réserve en eau (1l minimum), une réserve alimentaire, gobelet obligatoire, un coupe-vent, un sifflet, un téléphone portable (chargé, allumé, qui fonctionne sur le réseau français, avec numéro de secours enregistré) et une couverture de survie, un bagage adapté pour le transport du matériel (sac à dos, banane, etc.).

**Chaque coureur devra conserver dans son sac de course l'ensemble du matériel obligatoire exigé par l'organisation. Le matériel sera vérifié au départ pour chaque coureur. Des contrôles inopinés pourront être réalisés par la direction de course sur la ligne d'arrivée en cas de doute sur un coureur n'ayant pas sur lui ou sur elle le matériel obligatoire demandé !**

**Tout manque de matériel fera l'objet d'une sanction de la part de la direction de course (pénalité de temps ou disqualification du coureur selon le cas).**

**Rappel : Les bâtons sont interdits sur tous les parcours**

## **Article 6 : Dossards**

Le retrait des dossards se fera sur le village départ qui sera installé sur la place de la salle des fêtes du village, dimanche à partir de 07h00 et jusqu'à 1h avant le départ de la course.

Le dossard doit être visible en toute circonstance. Il peut être porté soit sur la poitrine, soit à la cuisse.

Chaque dossard sera remis individuellement contre signature et sur présentation d'une **pièce d'identité**. Cet émargement fait preuve de départ du coureur et d'acceptation du règlement dans sa totalité. En cas de non-départ du trailer, il est impératif de prévenir l'organisation et de remettre le plus rapidement possible le dossard à une personne de l'organisation.

**L'organisation ne fournira pas d'épingles ou tout autre système d'accroche pour les dossards. Chaque coureur devra être autonome pour fixer sur lui son dossard.**

## **Article 7 : Secours, sécurité, abandon**

Ils seront assurés par des signaleurs, des secouristes et une équipe médicale. Un poste médical avancé et un PC course seront mis en place sur le village. Les signaleurs et les secouristes seront en liaison radio ou téléphonique avec le PC course (06.61.51.10.26).

Si les mesures de sécurité maximales sont prises, il n'en demeure pas moins que le milieu traversé ne permet pas de disposer des moyens d'intervention aussi rapide qu'en milieu urbain, votre sécurité dépendra alors de la qualité des affaires que vous avez mise dans votre sac. Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation

exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour de l'endroit où elle a été évacuée. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Sauf dans le cas où l'état de santé du coureur nécessite une évacuation d'urgence, un coureur ne doit pas abandonner la course ailleurs que sur un point de contrôle offrant une solution de rapatriement.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En appelant le PC course au 06.61.51.10.26
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours
- En appelant le 112

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. En cas de manquement avéré, le coureur qui n'aura pas porté assistance à un autre coureur en détresse sera disqualifié.

Les secouristes et le médecin officiel sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger. En cas d'abandon, il est impératif et obligatoire de le signaler au point de contrôle le plus proche et de remettre son dossard.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au signaleur. Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les fermeurs, ce sont ces derniers qui invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

## **Article 8 : Ravitaillement et postes de contrôles**

- Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle. La semi-autosuffisance est définie comme étant la capacité à être autonome entre 2 points de ravitaillement en termes d'alimentation.

➤ Des ravitaillements boissons :

- Route du Vernet (km7 du 12)
- à Montplot (km 8 du 15 et 29)
- au Lieu dit Col du marchand (km 18 km du 29 )

A l'arrivée

➤ Des ravitaillements solide :

- A Montplot (km8 du 15, et du 29)
- au Lieu dit Col de Marchand (km 18 du 29)
- au niveau de l'arrivée

- Plusieurs postes de contrôle seront disposés tout au long des parcours. Ils veilleront à ce que la course se déroule dans de bonnes conditions.

Ils pourront arrêter tout coureur qui ne respectera pas les règles de sécurité, le règlement, ou qui sera hors délai par rapport aux barrières horaires définies pour chaque course (limite de temps autorisé).

## **Article 9 : Assistance des coureurs**

L'assistance pour les coureurs sur les parcours est tolérée là où il y a les points de ravitaillement complet. Cette assistance devra se faire maximum 20m avant ou après le ravitaillement. Les personnes étant chargées de ces assistances veilleront à ne pas gêner le bon déroulement de la course. Des pénalités seront appliquées en cas de non-respect de ce point de règlement envers les coureurs concernés !

## **Article 10 : Douches/consignes**

Pas de consignes, pas de douches.

## **Article 11 : Remises des prix/lots**

Pour chaque épreuve, un classement général hommes/femmes sera établi.

Les remises des prix du Trail LO SAN FARCIO auront lieu dimanche à

- à 12h00 pour le 12km,

- à 12h15 pour le 15km,

- à 12h30 pour le 29km.

Un lot sera remis aux 3 premiers du classement général de chaque course (toutes catégories confondues).

Challenge entreprise : la première équipe basée sur les trois meilleurs chronomètres remportera le Challenge Entreprise.

Sera récompensée :

- la première équipe du 12 km,

- la première équipe du 15 km,

- la première équipe du 29 km.

Un trophée du challenge entreprise sera remis à chacune de ces équipes.

Pour le KIDS TRAIL : Les enfants seront récompensés d'une médaille à leur arrivée.

## **Article 12 : Environnement**

Les participants, les accompagnants et le public sont dans des espaces naturels et, de ce fait, doivent respecter les règles suivantes :

- Interdiction de laisser des déchets et détritux. Des poubelles de tri sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

## **Article 13 : Sanctions**

Les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas d'infraction au règlement :

- Coupe représentant un raccourci important
- Jet de détritux (acte volontaire) par un concurrent et/ou un membre de son entourage • Non-respect des personnes (organisation ou coureurs)
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Triche (exemple : partage de dossard...)
- Absence de passage à un point de contrôle
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste
- Passage sur un point de contrôle au-delà de l'heure limite
- Non-respect des consignes particulières de courses
- Défaut de matériel obligatoire

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le jury de cours

## **Article 14 : Assurances**

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être

souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

Les évacuations hélicoptérées sont payantes. Le choix de l'évacuation dépend exclusivement de l'organisation, qui privilégiera systématiquement la sécurité des coureurs.

## **Article 15 : Modification -> annulation inscription**

### **Annulation d'une inscription :**

Toute annulation d'inscription doit être faite, soit en ligne sur le site d'inscription, soit par e-mail ou par courrier. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone.

Des frais d'annulation de 5€ seront demandés avant le 07/02/2027.

Aucun remboursement après le 15/02/2027.

Aucun échange, session ou revente de dossard n'est possible, ni avant, ni pendant la course.

### **Annulation d'une inscription en cas de blessure :**

En cas de blessure du coureur, et uniquement dans ce cas, survenue après l'inscription et non complètement guérissable pour le jour de la course, l'organisation recommande au coureur blessé de ne pas se mettre inutilement en danger, d'annuler son inscription et de faire une demande de report de sa course à l'année suivante.

Toute demande de report doit nous parvenir à l'adresse suivante :  
traillosanfarcio@gmail.com

accompagnée du dossier médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

## **Article 16 : Modification -> annulation de la course**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les horaires de départ et les barrières horaires, le parcours, les emplacements des postes de secours et de ravitaillements, sans préavis.

En cas de conditions météo défavorables ou pour des raisons de sécurité, l'organisation peut être amenée à basculer l'ensemble des concurrents du Trail Lo san Farcio vers un parcours de repli.

En cas de conditions extrêmes, l'organisation se réserve le droit d'arrêter une épreuve en cours. Elle se réserve également le droit d'annuler totalement et sans préavis l'ensemble des épreuves. Dans ce cas précis, un remboursement sera défini à hauteur des frais engagés par l'organisateur.

## **Article 17 : Réclamation**

Toute réclamation doit être formulée par écrit uniquement par le coureur incriminé. Le coureur incriminé doit déposer sa réclamation au PC course dans un délai maximum de 30 minutes après son arrivée.

Aucune réclamation ne sera acceptée de la part d'un accompagnateur ou d'un spectateur.

## **Article 18 : Droit à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

## **Article 19 : Acceptation du règlement**

Ce règlement a été réalisé selon les règlements de la commission nationale des courses hors stade de la FFA.

Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation. La participation au Trail Lo San Farcio implique l'acceptation expresse par chaque concurrent de ce règlement.

---

# **Belle course à tous !**

**Pour nous contacter :** [courriel](#) au

[traillosanfarcio@gmail.com](mailto:traillosanfarcio@gmail.com)

Ou téléphone 0661511026